

Fiche de Données de Sécurité

Fruits rouges des Alpes NS 20mg - PULP



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version:1
Date de version:27/09/2021
Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Fruits rouges des Alpes NS 20mg - PULP
UFI : YOX1-6JAN-X00J-5C90

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Nom: SUNNY SMOKER
Rue: 91 avenue Jean-Baptiste Clément
Code postal/Ville: 92100 Boulogne-Billancourt
Pays: France
Téléphone: +33 (0)1 83 81 40 70
Email: reglementation@sunnysmoker.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Mentions de danger (H)
Acute Tox. 3	H301 Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 2	H310 Mortel par contact cutané.
Skin Sens. 1A	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Acute Tox. 4	H332 Nocif par inhalation.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H301 - Toxique en cas d'ingestion. H310 - Mortel par contact cutané. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Mises en garde - Prévention	P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Mises en garde - Réponse	P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
Mises en garde - Stockage	P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
Mises en garde - Élimination	-
	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

Contient: nicotine salicylate, 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one, 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ce mélange ne contient pas de substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (CE) n° 1272/2008, affecté à une limite d'exposition communautaire au travail, classé comme PBT/vPvB ou inclus dans la Liste des candidats.

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
nicotine salicylate N°CAS:29790-52-1 N°EC:249-852-7 N°IDX:	C< 5.0%	H300 : Mortel en cas d'ingestion. H310 : Mortel par contact cutané. H330 : Mortel par inhalation. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	-	-
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one N°CAS:3658-77-3 N°EC:222-908-8 N°IDX:	C< 0.275%	H302 : Nocif en cas d'ingestion H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.	-	-
2-Propenoic acid, 3-phenyl-, methyl ester N°CAS:103-26-4 N°EC:203-093-8 N°IDX:607-133-00-9	C≤ 0.2%	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.	-	-
4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one N°CAS:127-41-3	C≤ 0.1%	H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés	-	-

N°EC:204-841-6 N°IDX:		respiratoires par inhalation.		
(R)-p-mentha-1,8-diene N°CAS:5989-27-5 N°EC:227-813-5 N°IDX:601-029-00-7	C≤ 0.1%	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	-	[1]

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.
En cas d'inhalation	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Fournir de l'air frais. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime est inconsciente, mais respire normalement, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin. Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur. Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle. Après l'inhalation de vapeurs, les premiers signes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard, veiller à toujours consulter un médecin.
Après contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés. Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Remplacer les vêtements contaminés et trempés. Enlever les vêtements contaminés.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
En cas d'ingestion	:	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Protection des sauveteurs	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin : Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Sable.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

- Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
- Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
- Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
- Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
- Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
- Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Mettre les personnes en sécurité.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée.
- Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
- Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.
- En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.
- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Couvrir les canalisations.
- Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.
- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.
- Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
- Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
- Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
- Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.
- Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

- Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).
- Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres sections

- Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
- Elimination des déchets : voir la section 13.
- Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures de protection

- Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).
- Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.
- Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.
- Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.
- Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
- Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.
- Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Retirer les vêtements souillés ou contaminés.
- Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Garder sous clef.
- Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.
- Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun

- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.
Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques. L'air frais (ouvrir portes et fenêtres) est nécessaire.

Équipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage

: **Protection oculaire appropriée:**

- Aucune donnée disponible.
- Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées:

- Lunettes avec protection latérale
- Écran facial de protection

Protection de la peau

: **Protection des mains:**

- Aucune donnée disponible.
- Porter des gants de protection.
- NBR (caoutchouc nitrile)
- Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.
- N'utiliser les gants qu'une seule fois.
- Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.
- La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.
- Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.
- Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection du corps:

- Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
- Blouse de laboratoire.
- Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques

Protection respiratoire

: Protection respiratoire nécessaire: Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire:

- Aucune donnée disponible.
- Porter une protection respiratoire.

Remarque:

- Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.
- La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la

concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

- Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Contrôles liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Pas de données disponibles
Odeur :	Pas de données disponibles
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	6 - 8
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	>100°C
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Pas de données disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas de données disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Le produit est classé Acute Tox. 3_ORAL selon le règlement de référence.

Toxique en cas d'ingestion.

ATE "Fruits rouges des Alpes NS 20mg - PULP" = 100.00000002 mg/kg.

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2320	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

2-Propenoic acid, 3-phenyl-, methyl ester (CAS: 103-26-4)

Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2610	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)

Espece : Rat
 Sexe : Femelle
 Directives : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la toxicité aiguë)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Le produit est classé Acute Tox. 3_DERMAL selon le règlement de référence.

Toxique par contact cutané.

Mortel par contact cutané.

ATE "Fruits rouges des Alpes NS 20mg - PULP" = 100.00000002 mg/kg.

Substances

2-Propenoic acid, 3-phenyl-, methyl ester (CAS: 103-26-4)

Espece : Lapin
 Sexe : mâle femelle
 Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)

Durée d'exposition/valeur : 24
 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

4-(2,6,6-trimethylcyclohex-2-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one (CAS: 127-41-3)

Espece : Lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 4_INHALATION selon le règlement de référence.

Nocif par inhalation.

ATE "Fruits rouges des Alpes NS 20mg - PULP" = 10.000000002 mg/l.

Substances

4-(2,6,6-trimethylcyclohex-2-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one (CAS: 127-41-3)

Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : oral : gavage
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	-	=	4590	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Type de test : in vitro
 Espece : humaine

Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Ligne directrice 431 de l'OCDE (Corrosion cutanée in vitro: Essai sur modèle de peau humaine)
 Durée d'exposition/valeur : 3 et 60
 Durée d'exposition/unité : minutes

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif)

2-Propenoic acid, 3-phenyl-, methyl ester (CAS: 103-26-4)

Type de test : in vivo
 Espece : Lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)
 Durée d'exposition/valeur : 24
 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)

Type de test : in vivo
 Espece : Lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)
 Durée d'exposition/valeur : 4
 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

4-(2,6,6-trimethylcyclohex-2-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one (CAS: 127-41-3)

Type de test : in vivo
 Espece : Cochon d'Inde
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 24
 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Type de test : in vitro
 Espece : Poulet
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Ligne directrice 438 de l'OCDE (Méthode de test des yeux de poulet isolé pour identifier les agents corrosifs oculaires et les irritants graves)
 Type de méthode : Pas de données disponibles

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

2-Propenoic acid, 3-phenyl-, methyl ester (CAS: 103-26-4)

Type de test : in vivo
 Espece : Lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
 Type de méthode : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)

Type de test : in vivo
 Espece : Lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
 Type de méthode : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

4-(2,6,6-trimethylcyclohex-2-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one (CAS: 127-41-3)

Type de test : in vivo
 Espece : Lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Type de méthode : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Skin Sens. 1A selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Espece : Souris
 Sexe : Femelle
 Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé

2-Propenoic acid, 3-phenyl-, methyl ester (CAS: 103-26-4)

Espece : Cochon d'Inde
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)

Espece : Souris
 Sexe : Femelle
 Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

4-(2,6,6-trimethylcyclohex-2-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one (CAS: 127-41-3)

Espece : Cochon d'Inde
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 24
 Durée d'exposition/unité : heures
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.7. STOT SE

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT RE

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.9. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Type de test : in vivo
 Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Ligne directrice 451 de l'OCDE (études de cancérogénicité)
 Voie d'administration : orale: alimentation
 Durée d'exposition/valeur : 24
 Durée d'exposition/unité : mois

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEL	-	=	388.85	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)

Type de test : in vivo
 Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Ligne directrice 451 de l'OCDE (études de cancérogénicité)
 Voie d'administration : orale: gavage
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEL	-	=	75	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement**Données sur le mélange**

Le produit n'est pas classé.

Substances**2-Propenoic acid, 3-phenyl-, methyl ester (CAS: 103-26-4)**

Type de test : in vivo
 Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
 Voie d'administration : orale: gavage
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	-	=	600	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la fertilité : Aucun effet indésirable observé.

Type de test : in vivo
 Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
 Voie d'administration : orale: gavage
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	-	=	250	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la toxicité pour le développement : Aucun effet indésirable observé.

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)

Type de test : in vivo
 Espece : Souris
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Ligne directrice 408 de l'OCDE (Toxicité orale à doses répétées sur 90 jours chez les rongeurs)
 Voie d'administration : orale: gavage
 Durée d'exposition/valeur : 13
 Durée d'exposition/unité : semaines
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	-	=	500	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la fertilité : Aucun effet indésirable observé.

Type de test : in vivo
 Espece : Souris
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Ligne directrice 408 de l'OCDE (Toxicité orale à doses répétées sur 90 jours chez les rongeurs)
 Voie d'administration : orale: gavage
 Durée d'exposition/valeur : 13
 Durée d'exposition/unité : semaines
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	-	=	500	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la toxicité pour le développement : Aucun effet indésirable observé.

4-(2,6,6-trimethylcyclohex-2-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one (CAS: 127-41-3)

Type de test : in vivo
 Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : orale: alimentation
 Durée d'exposition/valeur : 90
 Durée d'exposition/unité : jours
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	-	=	750	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la fertilité : Aucun effet indésirable observé.

Type de test : in vivo
 Espece : Rat
 Sexe : mâle femelle
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : orale: alimentation
 Durée d'exposition/valeur : 90
 Durée d'exposition/unité : jours
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	----------------	-----------	--------	-------

-	-	-	-	-
---	---	---	---	---

Conclusion : Effet sur la toxicité pour le développement : Aucun effet indésirable observé.

11.11. Génotoxicité in vitro

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.12. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.13. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique court terme

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Animaux/Catégorie	: Crustacés
Espec	: Daphnia magna
Durée du test	: 48
Unité	: heures
Directives	: OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	6.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Catégorie	: algues ou cyanobactéries
Espec	: Subspicatus Desmodesmus.
Durée du test	: 72
Unité	: heures
Directives	: OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	194.03	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

2-Propenoic acid, 3-phenyl-, methyl ester (CAS: 103-26-4)

Animaux/Catégorie	: Poisson
Espec	: Brachydanio rerio (Zebra-fish)
Durée du test	: 96
Unité	: heures

Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.1

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	2.76	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Daphnia magna
 Durée du test : 48
 Unité : heures
 Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	24	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
 Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.
 Durée du test : 72
 Unité : heures
 Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	7.6	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 3
 Unité : heures
 Directives : ISO 8192

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	181	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
 Durée du test : 96
 Unité : heures
 Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	720	µg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Daphnia magna
 Durée du test : 48
 Unité : heures
 Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.307	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 72
 Unité : heures
 Directives : Méthode UE C.3 (Test d'inhibition des algues)

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.32	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 3
 Unité : heures
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	209	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

4-(2,6,6-trimethylcyclohex-2-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one (CAS: 127-41-3)

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 4
 Unité : jours
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	1.376	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Daphnia magna
 Durée du test : 48
 Unité : heures
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	2.65	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Water flea
 Durée du test : 48
 Unité : heures
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	2.65	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
 Espece : Chlorella vulgaris
 Durée du test : 72
 Unité : heures
 Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	22.2	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme

Substances

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5)

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
 Directives : OCDE 212
 Durée d'exposition/valeur : 8
 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.37	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Daphnia magna
 Directives : OCDE 211
 Durée d'exposition/valeur : 21
 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.153	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

4-(2,6,6-trimethylcyclohex-2-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one (CAS: 127-41-3)

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 28
 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE _x	0.173	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Daphnia magna
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 21
 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE _x	0.17	mg/L

Remarques	:	Pas de données disponibles
Animaux/Categorie	:	Poisson
Espec	:	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Directives	:	OCDE 212
Durée d'exposition/valeur	:	8
Durée d'exposition/unité	:	jours

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.37	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Élimination des produits/emballages

Codes déchet

- La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
- Déchets exigeant une surveillance spéciale.
- Livraison à une société agréée en élimination des déchets.
- Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
- Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
- Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
- Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque

- Pour le recyclage, contacter le fabricant.
- Collecter les déchets séparément.
- Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
- Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

- Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
- En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	2810	2810	2810	2810
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	6,1	6,1	6,1	6,1
Étiquette (s) de danger				
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne

Règlement : Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009)

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Règlement : REACH : Annex XVII (Restrictions)

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 27/09/2021
 Date de version : 27/09/2021
 Date d'impression : 05/10/2021

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
 IATA : International Air Transport Association.
 IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
 DPD : Directive Préparation Dangereuses.
 N° ONU: Numéro des Nations Unies.
 N° EC : Numéro Commission européenne.
 ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
 ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
 CLP: Classification, étiquetage et emballage.
 VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Acute Tox. 2 ORAL	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H314	Skin Corr. 1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H334	Resp. Sens. 1	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.